

Préface

Structure du rapport

Le présent rapport annuel suit la structure des crédits d'Éducation et Formation Manitoba, comme il est indiqué dans le Budget des dépenses de la Province du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Il comprend de l'information sur les affectations budgétaires principales et de moindre importance se rapportant aux objectifs du Ministère et aux résultats atteints. Les renseignements sur le rendement financier sont fournis accompagnés d'explications sur les écarts dans les dépenses et les recettes ainsi que d'un tableau chronologique quinquennal redressé illustrant les dépenses et les effectifs du ministère.

Rôle du Ministère

Éducation et Formation Manitoba contribue à la création d'occasions de formation et d'apprentissage de grande qualité et accessibles pour les enfants, les jeunes et les adultes, en veillant au maintien d'une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente qui répond aux besoins du Manitoba. Le Ministère donne également aux Manitobains des outils qui leur permettent de participer au tissu social, économique, environnemental et culturel de la province.

Éducation et Formation Manitoba fait la promotion du Manitoba comme destination de choix pour l'immigration, la formation et l'investissement auprès de travailleurs qualifiés, d'étudiants étrangers et d'entrepreneurs. Le Ministère joue également un rôle de chef de file en matière de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

Éducation et Formation Manitoba est responsable d'élaborer une vaste stratégie du marché du travail qui mise sur la création de partenariats et la tenue de consultations avec des établissements d'enseignement postsecondaire, l'industrie, les employeurs, la collectivité, le milieu de l'éducation et du travail et d'autres intervenants gouvernementaux pour arrimer les besoins en matière d'apprentissage et de main-d'œuvre à une approche globale qui intègre tous les stades de la vie.

Le Ministère est également responsable de la structure législative et réglementaire globale qui régit les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année (anglais, français et immersion française), de formation des adultes, d'apprentissage et d'enseignement postsecondaire.

Le ministre de l'Éducation et de la Formation préside le Comité ministériel pour Enfants en santé. Il est ministre responsable de la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba » et, à ce titre, dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie Enfants en santé Manitoba, qui est utilisée dans l'ensemble des ministères et des secteurs pour faciliter l'adoption d'une approche axée sur le développement communautaire pour le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba.

Éducation et Formation Manitoba représente également la Province dans le cadre de discussions avec le gouvernement fédéral ou d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux afin de faire en sorte que les priorités du Manitoba soient reconnues et de profiter de projets et d'initiatives nationaux, en jouant souvent un rôle de premier plan. Ce travail suppose une collaboration étroite à l'interne et avec d'autres ministères et des tiers partenaires afin de promouvoir l'adoption d'une orientation unifiée

en matière d'éducation, d'immigration et d'amélioration du marché du travail au Manitoba et dans l'ensemble du Canada.

Éducation et Formation Manitoba a un mandat vaste et complexe qui inclut l'éducation de la petite enfance, l'éducation de la maternelle à la 12^e année, l'éducation des Autochtones, la formation des adultes, l'apprentissage, l'éducation postsecondaire, le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'immigration et la création de débouchés économiques.

Faits saillants

Voici quelques faits saillants concernant les activités du Ministère en 2017-2018.

- Création de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel en partenariat avec les parties prenantes à l'intention des personnes employées et sans emploi. Au 31 mars 2018 :
 - on comptait 11 064 apprentis actifs, dont 2 221 nouveaux apprentis inscrits en 2017-2018;
 - des services de soutien au perfectionnement professionnel avaient été offerts à 25 865 jeunes, et des programmes de perfectionnement des compétences avaient soutenu 2 982 participants;
 - Des services d'emploi avaient été fournis à 27 089 personnes, et les services à l'industrie avaient permis de former 27 619 travailleurs actuels et nouveaux et fourni à 35 830 autres de l'information sur les carrières.
- Signature de nouvelles ententes de transfert fédérales-provinciales relatives au marché du travail, qui offrent de meilleures possibilités d'apprentissage afin d'aider les personnes à faire leur entrée sur le marché du travail et les travailleurs à améliorer leurs compétences afin de conserver ou d'améliorer leur situation d'emploi.
- En partenariat avec l'Assembly of Manitoba Chiefs et la commissaire pour la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, lancement des travaux dans le cadre d'un projet à long terme visant à réviser le programme d'études sociales de la maternelle à la 11^e année afin d'y inclure la formation sur les traités.
- Consultation auprès d'intervenants et de membres de la communauté pour améliorer l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans les domaines suivants:
 - **Éducation des Autochtones** – plus de 200 organisations prenantes ont participé à des tables rondes qui portaient sur la détermination des obstacles et la recherche de solutions pour améliorer l'éducation, la formation et la participation au marché du travail chez les Autochtones;
 - **Littératie et numératie** – plus de 700 Manitobains ont communiqué leurs perspectives et leurs idées sur des sujets qu'ils ont définis comme étant cruciaux pour faire évoluer et améliorer les résultats obtenus en matière de littératie et de numératie au profit de l'ensemble de la population manitobaine;
 - **Éducation en langue française** – plus de 300 intervenants et membres de la communauté ont participé à un forum pour discuter de l'avenir de l'éducation en langue française.
- Attribution de contrats pour la construction d'une nouvelle école (de la maternelle à la 8^e année) à Winkler et d'une nouvelle école secondaire (de la 9^e à la 12^e année) à Niverville, ainsi que pour six autres projets importants d'agrandissement et de rénovation d'autres écoles au Manitoba, notamment à Altona, à Dugald, à La Salle, à Neepawa et à Winnipeg.

- Publication du rapport d'examen de l'enseignement collégial au Manitoba, qui contient des recommandations qui misent sur les points forts actuels du système collégial afin d'améliorer et de moderniser l'éducation postsecondaire dans la province.
- Amélioration de l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba pour offrir 20 millions de dollars sous forme de bourses d'études et d'entretien aux étudiants du Manitoba par l'entremise d'établissements et d'organismes participants. De plus, des changements ont été apportés à la Bourse du Manitoba afin que les étudiants puissent profiter d'un premier soutien financier destiné à les aider à réaliser leurs objectifs d'études postsecondaires.
- Simplification du programme Candidats du Manitoba pour améliorer les résultats économiques des candidats à l'immigration de la province.
- Élimination des retards accumulés dans le traitement des demandes présentées au programme Candidats du Manitoba et, par l'entremise du système de déclaration d'intérêt, maintien des délais de traitement de six mois ou moins pour les demandes de travailleurs qualifiés.
- Introduction d'un modèle fondé sur le recouvrement des coûts qui réinvestit les recettes du programme Candidats du Manitoba dans la croissance économique à long terme.
- Révision complète des pratiques d'inscription des 30 professions autoréglementées au Manitoba afin que celles-ci répondent aux exigences de la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées.
- Dépôt du deuxième Rapport sur les enfants et les jeunes au Manitoba à la Législature au printemps 2017, qui illustre au moyen de données provinciales les résultats obtenus par les enfants et les jeunes d'un bout à l'autre du Manitoba relativement à de multiples indicateurs de santé et de mieux-être.
- Élaboration du plan d'action stratégique du ministère de l'Éducation et de la Formation (2017-2018), qui fournit des directives claires sur la façon dont le Ministère contribuera au mandat du gouvernement au cours de l'exercice 2017-2018.

Lois

En 2017-2018, le ministère de l'Éducation et de la Formation est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba.

- Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes
- Loi sur l'alphabétisation des adultes
- Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire
- Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre
- Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle
- Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail
- Loi sur l'Université de Brandon
- Loi sur les professions reconnues
- Loi sur les collègues
- Loi sur les écoles communautaires
- Loi sur l'attribution de grades
- Loi sur l'administration scolaire
- Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées
- Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »
- Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne
- Loi sur l'éducation internationale
- Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology
- Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba

- Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés
- Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences
- Loi sur les écoles publiques
- Loi sur la Commission des finances des écoles publiques
- Loi sur le Collège Red River
- Loi sur l'aide aux étudiants
- Loi sur la pension de retraite des enseignants
- Loi sur l'Université de Saint-Boniface
- Loi sur le Collège universitaire du Nord
- Loi sur l'Université du Manitoba
- Loi sur l'Université de Winnipeg